



Section de la Somme du Syndicat National unifié
des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles – Force - Ouvrière

Amiens, le 14 mars 2020

Stéphane BREFORT
secrétaire départemental
(06 64 71 33 57)

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
de la Somme
20 Bd d'Alsace Lorraine
80000 AMIENS

Objet : Coronavirus - Mesures liées à la fermeture des écoles

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La décision présidentielle de fermer les établissements scolaires à compter de lundi 16 mars 2020, liée à la pandémie du coronavirus, nous place tous dans une situation inédite qui oblige chacun d'entre nous à adopter des habitudes nouvelles, à s'adapter à de nouvelles logiques et à prendre des décisions urgentes, voire précipitées.

Mais les mesures prises doivent protéger et non exposer la population au risque sanitaire. En ce sens, les consignes données aux personnels suscitent de vives réactions. Nous aurons rapidement l'occasion de vous alerter sur les nombreux problèmes posés mais les faits suivants nous amènent à réagir en urgence.

Dès lundi, la consigne a été donnée d'accueillir des enfants des personnels soignants dans les écoles.

Mais les enseignants qui devront les prendre en charge et les côtoyer journellement seront celles et ceux qui ne sont pas parents d'enfants de moins de 16 ans, et en particulier les personnels proches de la retraite qui sont aujourd'hui considérés comme plus susceptibles que les trentenaires ou les quarantenaires de rencontrer un risque vital s'ils sont contaminés. Les personnels soignants quant à eux exercent leurs fonctions dans les lieux les plus exposés à la diffusion du Covid-19 (hôpitaux, centres de soin, cabinets médicaux ...)

Et ce sont les enfants de ces professionnels que les enseignants devraient accueillir. En outre, des consignes auraient été données pour que les personnels de l'Education Nationale assurent la surveillance des repas froids sortis du sac de ces élèves le midi. Tout ceci n'est pas acceptable.

Depuis la reprise après les vacances de février, les écoles ont fonctionné normalement avec la présence des personnels et des élèves et le virus a eu tout loisir de s'y propager. Aucune consigne n'a été donnée de désinfecter les lieux avant qu'on demande à des personnels de s'y rendre dès lundi. De plus, plusieurs écoles vont accueillir les bureaux de vote pour les élections municipales ce dimanche. Là non plus, aucune mesure sanitaire n'a été décidée.

Dans ces conditions, il ne nous apparaît pas que toutes les garanties aient été prises pour que des personnels enseignants puissent se rendre dans les écoles ce lundi et les jours suivants, sereinement et en toute sécurité. Cette obligation ne nous paraît guère cohérente d'autant plus que le BO n°11 du 12 mars relatif au Plan ministériel de prévention et de gestion Covid-19 ne fait aucunement obligation aux directeurs et enseignants des écoles d'y assurer une présence physique immédiate.

C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à cette consigne. A défaut, nous soutiendrons les personnels qui auraient décidé d'attendre que les conditions sanitaires et de sécurité soient réunies avant de répondre à l'obligation de se rendre sur leur lieu de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire départemental
Stéphane BREFORT



☰
SNUDI FO Somme
26, rue Frédéric Petit
80007 AMIENS

snudi.fo80@yahoo.fr

☎ 03 64 26 50 90

Union Départementale
Force Ouvrière
03 22 91 37 10
(du lundi au vendredi)